

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :
07/09/2018**

L'an deux mille dix huit et le dix sept septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

**Nombre de conseillers
en exercice : 14**

**Présents : M. RAMEAU, Mmes GERARD,
SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX
LIVOTI, Mme DALLA-ZANNA, , M. PIZZATO,
Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme
CAHUZAC.**

Absente : Mme TONELLO

**D.C.M n° 9.2
Admission en non-valeur**

Madame CAHUZAC Déborah a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Trésorerie de CAZERES a adressé à la Mairie l'état d'admission en non-valeur de créances ayant fait l'objet de diverses poursuites mais qui n'ont pu être recouvrées.

La somme totale arrêtée au 10/09/2018 restant à recouvrer des produits communaux s'élève à **1 701,20 €**.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

D E C I D E à l'unanimité des membres présents,

- l'admission en non-valeur de titres pour les années 2011,2012,2013,2014,2015,2016,2017 des sommes non recouvrées pour un montant total de **1 701,20 €** ;
- d'imputer la dépense à l'article 6541 – section investissement – Budget Communal 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette admission en non-valeur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **21.09.2018**

Pour copie conforme

En mairie, le 20 septembre 2018

Le Maire,

